

Intervention de la DDE Loiret : « Plan départemental de gestion des déchets du BTP du Loiret »

Monsieur Marc BIKONDI

DDE Loiret
Cité Coligny
131, rue du Faubourg Bannier
45000 ORLEANS
Tel : 02.38.52.46.63
Mel : marc.bikondi@equipement.gouv.fr

Parcours professionnel

Chargé d'études "schéma directeur signalisation directionnelle" – 4 ans.

Responsable bureau d'études VRD – 2 ans.

Adjoint cellule environnement – 2 ans.

Résumé de la conférence

Le plan s'inscrit dans un cadre réglementaire initié par la loi du 13/07/1992 modifiant la loi du 15/07/1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et qui a ensuite été précisée par de nombreux décrets et circulaires d'application.

La démarche a débutée en octobre 2000 avec la première réunion de la commission du plan. Le plan de gestion des déchets du BTP a été approuvé dans son principe en janvier 2002, suite aux travaux de 4 groupes de travail formant le comité technique. Ces groupes ont collaboré activement à la réalisation du plan de juin 2001 à septembre 2001, sur la base d'une étude diagnostic qui a permis de connaître les gisements mis en jeux, les pratiques en matière de gestion de déchets, ainsi que les points forts et les points faibles de notre département.

Le plan propose au final 6 points essentiels qui sont développés dans l'exposé.